

CONSEIL MUNICIPAL : séance du vendredi 07 août 2020

Présents : Dominique RORY, Patrice BOUTET, Anthony BRETHONNIER, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Arnaud CHEYLUS, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Françoise TEISSIER.

Excusés : Jean-Luc OBLETTE, Irène PION

Secrétaire de séance : Arnaud CHEYLUS

Date de convocation : 31 juillet 2020

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2020, à l'unanimité des présents.

Présentation du bureau de la CCFE

Monsieur le Maire présente le nouveau bureau de la communauté de communes de Forez Est, le fonctionnement de ses instances et commissions.

Représentant CCID intercommunale : délibération n° 2020/34

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de dresser une liste de 2 noms de contribuables à proposer au Directeur départemental des finances publiques en vue de la nomination de membres titulaires et de membres suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer les personnes suivantes :

- M Fabrice FESSY en qualité de commissaire titulaire
- Mme Irène PION en qualité de commissaire suppléant

Représentant CLECT : délibération n° 2020/35

L'article 1609 nonies C (IV) du code général des impôts précise que tous les EPCI soumis au régime de la Contribution Foncière des Entreprises Unique (CFEU), doivent créer une CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'EPCI.

Chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de cette commission.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Dominique RORY en tant que titulaire et M Patrice BOUTET en tant que suppléant.

Décision approuvée à l'unanimité.

Candidature aux commissions CCFE

Monsieur le maire présente les commissions intercommunales auxquelles les conseillers municipaux peuvent candidater pour en devenir membres.

Ont accepté de candidater :

- Dominique RORY pour la commission Finances comptabilité
- René BRUYERE pour la commission aménagement du territoire ainsi que la commission des mobilités et transports
- Philippe DUREL pour la commission économie, agriculture et commerces
- Arnaud CHEYLUS pour la commission environnement ainsi que pour la commission tourisme
- Anthony BRETHONNIER pour la commission sport culture et évènementiel
- Claire CHAZELLE pour la commission petite enfance, enfance et jeunesse
- Françoise TEISSIER pour la commission santé social et insertion

Transfert compétence police spéciale à la CCFE :

Le code général des collectivités territoriales prévoit que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent dans les matières suivantes, les maires des communes membres transfèrent au président de cet EPCI leurs pouvoirs de police spéciale en la matière :

- Assainissement
- Collecte des déchets ménagers
- Réalisation des aires d'accueil des gens du voyage (police relative au stationnement des résidences mobiles des gens du voyage)
- Voirie (police spéciale en matière de circulation et de stationnement)
- Voirie en matière de délivrance des autorisations de stationnement de taxi
- Habitat (police spéciale des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des bâtiments menaçant ruines)

Le Maire dispose de 6 mois suivant l'élection du président de l'EPCI pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il ne s'oppose pas au transfert des pouvoirs de police spéciale.

Tarifs de cantine: délibération n° 2020/37

Pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs pour la cantine, seront de 3,70 € par repas enfant et adulte (enseignants, parents pour les repas partagés et personnel communal). Les tarifs sont identiques pour les trois écoles du RPI.

Décision adoptée à l'unanimité.

Horaires et tarifs des garderies 2020 2021 : délibération n° 2020/38

Comme pour l'année scolaire précédente, à compter de la rentrée de septembre 2020 l'accueil se fera à partir du lundi au vendredi de 07h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00.

Les garderies seront gratuites.

Décision approuvée à l'unanimité.

Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif pour l'année 2019 : délibération n° 2020/39

Il est rappelé que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) notamment pour l'assainissement collectif. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de son contenu, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport sur le prix et la qualité des services, et décide de le mettre en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, et de renseigner et publier les indicateurs de performance.

Contrat photocopieurs

Le contrat Rex Rotary, signé en 2015, arrive à son terme.

Après examen des propositions des entreprises, Rex Rotary, Equinoxe, Image couleur Laser, Dominique RORY propose d'attendre la deuxième proposition de Rex Rotary qui porte sur la possibilité de conserver les matériels actuels qui fonctionnent parfaitement et sont adaptés à nos usages.

Cette proposition devrait arriver début septembre.

Le conseil municipal décide d'attendre septembre pour se prononcer quant à un éventuel choix de prestataire et de matériel.

Point sur l'avancement du projet

La réfection des toilettes sur la place Léonard Perrier au lieu de la construction d'un nouveau bâtiment sanitaire dans le parc ainsi que le tracé légèrement différent retenu pour la liaison entre la route de la gare et le parc ont permis de dégager plus de 27 000 € TTC d'économie sur le budget global retenu pour le projet d'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal décide de compléter l'aménagement du parc par l'achat de 2 bancs, 2 tables de pique nique, un bloc poubelles, la pose d'un drain souterrain à la place d'un fossé dans le parc, qui actuellement est dangereux, de prolonger l'allée qui vient d'être réalisée jusqu'à la salle des fêtes, et enfin, si le budget le permet, d'envisager la mise en valeur de l'ancienne bascule.

Questions diverses : club des jeunes, organisation de l'école, renouvellement bail à ferme

- Club des jeunes : un projet a vu le jour au sein d'un groupe de jeunes de Saint Jodard, le Maire expose le principe d'un club des jeunes. Le conseil souhaite attendre que le projet soit plus avancé dans sa réflexion pour statuer sur l'attribution ou non d'un local.
- Organisation de l'école : Le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle enseignante Mme BROSSAT Valérie, qui enseignera cette année aux CE1 CE2 et CM1. De plus, pour des raisons budgétaires, les services périscolaires de l'école ont été réorganisés entre les personnels de la mairie, le Maire en informe le conseil municipal.
- Bail à ferme : Le Bail à ferme dont est titulaire M Frédéric Vassoille, pour les parcelles A1010 et A1011 pour une surface totale de 2 ha 20 arrive à terme en décembre 2020. La commune n'ayant pas de projet à court ou moyen terme concernant ces terrains, le conseil municipal décide que rien ne s'oppose au renouvellement du bail à ferme.